



Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022 votées et percues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

Somme à payer

2 282,00 €

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP BOBIGNY 7 RUE HECTOR BERLIOZ CS 50020 93009 BOBIGNY CEDEX

FELLAH AICHA

100 RUE MAXIME GORKI

93700 DRANCY

Vos références

Numéro fiscal (C): 12 34 740 440 409 Référence de l'avis: 22 93 4105668 92

Numéro de propriétaire : 029 F02600 J

Département d'imposition : 930

SEINE-SAINT-DENIS

Commune d'imposition : 029

DRANCY

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 04/08/2022

Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service: 93008

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h pour toute autre question,votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

∜ Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP BOBIGNY

7 RUE HECTOR BERLIOZ CS 50020 93009 BOBIGNY CEDEX

Tél: 0187536440

• pour le montant de votre impôt : SDIF DE SEINE-SAINT-DENIS

CELL FONC. DEPT

15 PROMENADE JEAN ROSTAND

93000 BOBIGNY

Tél:01 49 15 52 00

* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

Date limite de paiement : 17/10/2022

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)										
Identifiant	Droit	Désignation et adresse								
MB3TJK	PROP/INDIVIS	FELLAH AICHA								
MB3TJJ	PROP/INDIVIS	FELLAH BRAHIM								

		•											
Тах	es foncières 2022	Commune	Syndicat d commune	le s	Inte commur	r nalité		xes iales		e ordures nagères		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2021	41,29 %	%		%		0,	625 %		8,74 %	% (0,00912 %	
	Taux 2022	41,29 %		%		%		574 %		8,74 %		0,009 %	
Propriétés bâties	Adresse	100 RUE MA	XIME GORK	ı									
	Base	4341					4	341		4341		4341	
	Cotisation	1792						25		379		0	2196
	Cotisation lissée												
	Adresse												
	Base												
	Cotisation												
	Cotisation lissée												
	Cotisation 2021	1733						26		367			
	Cotisation 2022	1792						25		379			2196
	Variation	+3,40 %		%		%	-3	3,85 %		+3,27 %		%	
		Commune	Syndicat de communes	com	Inter munalité	T additi	axe ionnelle	Taxo spécia		Chambr d'agricultu	e ure	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%		%		%		%		%	%	
	Taux 2022	%	%		%		%		%		%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles												
	Cotisation 2021												
	Cotisation 2022												
	Variation	%	%		%		%		%		%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)						du forfait estier	Majora base te construc	rrains				
	Base État									Droit proport	tionne	l :	
	Base collectivité									Droit fixe :			
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 7 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France pour 9 €. Frais de gestion de la fiscalité directe locale											86		
									egrèvement Habitation principale				
									Dégrèvement JA État				
Dégrèvement JA Collectivité Montant de votre impôt													
											2282		
Réfe	rences administratives : 9	930 50 022 008 029	029 N E					IALC	Jiila	iii ue vo	, LI E	mipot	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFip ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772

PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-dorits@dgfp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.